

## **Programme Falaise**

Le programme "Falaise" vise à répondre aux enjeux spécifiques liés à l'érosion côtière et à la protection des falaises sur le secteur d'Ault. Il poursuit la stratégie et les travaux réalisés dans le cadre du PAPI 1.

Il s'agit de proposer des actions permettant d'apporter des solutions à court, moyen et long terme pour accompagner l'adaptation de la collectivité à l'évolution du trait de côte.

La présent programme prévoit la mise à jour de la stratégie établie en 2014 au regard de l'évolution du contexte local et national (Loi Climat et Résilience notamment) pour la projeter à nouveau sur les prochaines années, ainsi que pour intégrer les éléments de cadrage des SLGITC établis par l'Etat. Le programme prévoit par ailleurs les études et travaux pour la sécurisation des ouvrages nécessitant une intervention à court terme.

		<h1>PAPI 2</h1> <h2>Bresle-Somme-Authie</h2>	
Programme Falaise		PAPI 2 Etude	
F-0 - Chef de projet SLGITC Ault / Quend / Fort Mahon			
Objectifs de l'action		Territoire concerné	
<p>Recrutement d'un chef de projet pour la formalisation et la mise en œuvre des actions des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) de Quend-Plage / Fort-Mahon-Plage et d'Ault.</p>		 <p>Public visé</p>	
Justification de l'action			
<p><b>Contexte</b></p> <p>Chef de projet pour la formalisation et la mise en œuvre des actions des Stratégies Locales de Gestion Intégrées du Trait de Côte (SLGITC) de Quend-Plage / Fort-Mahon-Plage et d'Ault. Cette démarche reprendra les actions études stratégies, et actions d'études et travaux opérationnelles reprises dans les fiches actions.</p> <p>Le chef de projet participera au recrutement et au pilotage d'une équipe pluridisciplinaire de prestataires chargée de mener une étude prospective et stratégique à l'échelle de chacun du littoral dunaire de Quend – Fort-Mahon et du littoral falaises d'Ault. Cette étude établira un diagnostic, formulera différents scénarios et les évaluera. Le chef de projet sera également en charge des études opérationnelles prévues dans les programmes érosion et falaises.</p>			
Modalités de mise en œuvre et de suivi			
Maître(s) d'ouvrage de l'action :		SMBS-GLP	

Stratégie Littorale et PAPI – Bresle – Somme - Authie

Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre
Coût estimé de l'action : 324 000 €HT
Hypothèses d'estimation des coûts
Plan de financement escompté Banque des territoires : 50% - 162 000 € Fonds vert : 30% - 97 200 € Communes de Quend Fort-Mahon et commune d'Ault : 20% - 64 800 €
Échéancier prévisionnel de réalisation 2025 - 2028

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

Programme falaise

PAPI 2  
Étude

Volet : -

F-A4 - Formalisation d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte à Ault-Woignarue

Objectifs de l'action

Territoire concerné

Formalisation d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte à Ault-Woignarue.



Public visé

Justification de l'action

Contexte

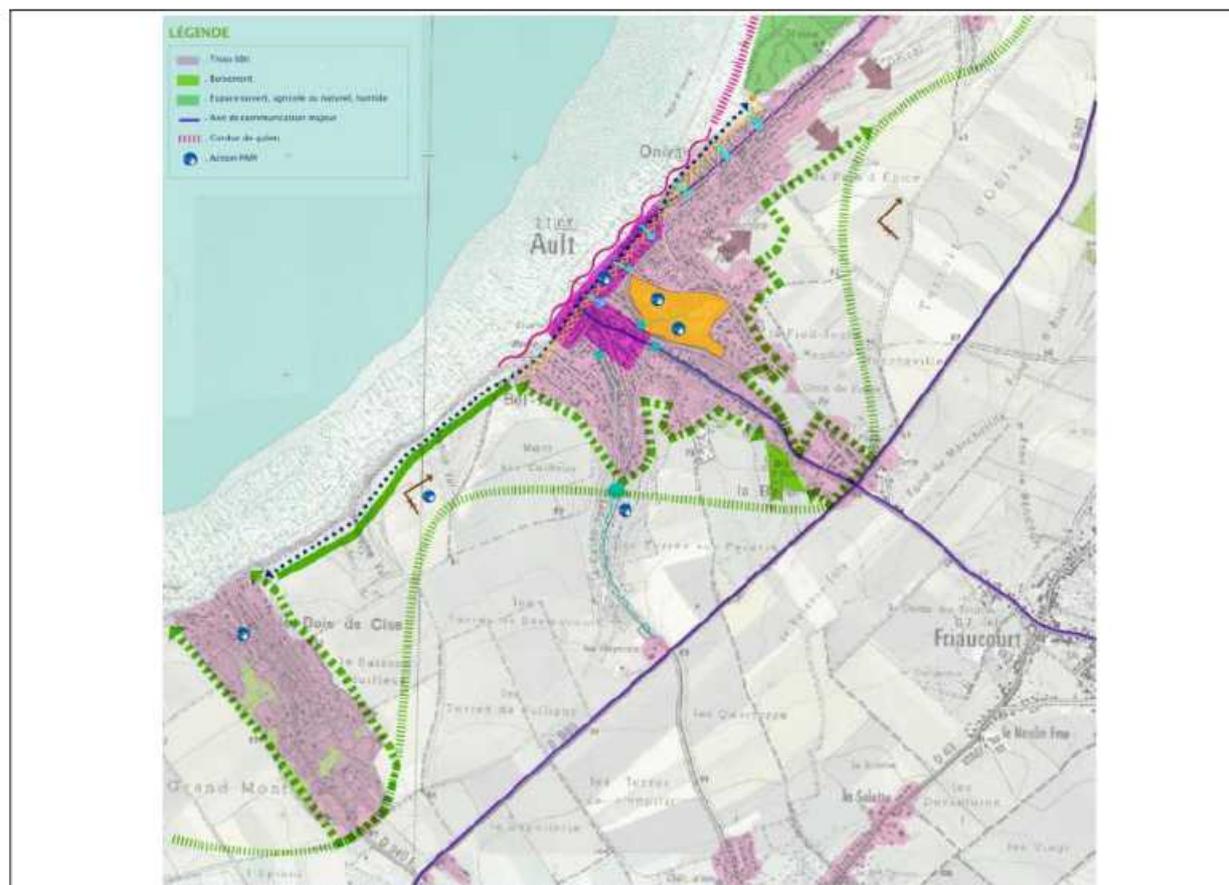


Figure 69 : Schéma d'orientations urbaines, paysagères et socio-économiques

Dans le cadre de la stratégie littorale, un volet « Falaises » (stratégie et programme d'actions) a été retenu en parallèle du Volet érosion et du PAPI. Afin d'adresser l'ensemble des aléas littoraux présents sur le territoire Bresle-Somme-Authie, la stratégie va au-delà d'un programme d'actions et propose une gestion intégrée de l'ensemble des risques littoraux. En l'absence d'outils spécifiques pour la gestion du trait de côte, c'est cette approche qui a prédominé jusque-là.

La stratégie spécifique au programme « falaises », élaborée en 2014 notamment dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'Ecologie "Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux", reste globalement pertinente aujourd'hui.

Pour autant une mise à jour de cette stratégie au regard de l'évolution du contexte local et national (Loi Climat et Résilience notamment) est à prévoir pour la projeter à nouveau sur les

prochaines années.

Le souhait de l'Etat de voir déclinées par les collectivités locales des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, peut être une opportunité pour un portage plus efficient de ces projets complexes avec une gouvernance précisée, et une mobilisation facilitée des moyens financiers et en termes d'ingénierie..

### **Description de l'action**

Il s'agit de reformuler la stratégie locale à court, moyen et long terme afin de poursuivre sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il est prévu d'identifier les prochaines actions à mener, leur impact et leur articulation entre les différentes échelles de temps. La démarche s'attachera à s'inscrire dans les éléments de cadrage des SLGITC produits par les services de l'Etat, en veillant à mobiliser au maximum les études déjà réalisées, par souci d'économie et de pragmatisme, et à prévoir une concertation avec les collectivités locales et la population.

Afin d'asseoir une stratégie robuste et d'élaborer un plan d'actions de gestion intégrée du trait de côte « Falaises » (PAGIT) pertinent à court, moyen et long termes, il est proposé de prévoir dès le lancement de la démarche une étude prospective et stratégique à l'échelle de ce PAGIT, qui établira un diagnostic, formulera différents scénarios et les évaluera. Cette étude abordera les thématiques suivantes, et nécessitera le recrutement d'une équipe de prestataires pluridisciplinaires :

- Transit sédimentaire, ouvrages de protection et projection du recul du trait de côte ;
- Projet de territoire (urbanisme, paysage), stratégie foncière
- Évaluation économique des scénarios (type analyse coût / bénéfice)
- Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des élus, communication / concertation locale.

Sur la base de cette étude fondatrice, ce plan d'actions sera piloté de manière itérative, s'inscrivant dans une temporalité évolutive. Il comprendra des actions continues et préparatoires à court et moyen termes, visant à préparer ou à être compatibles avec les interventions structurelles à moyen et long terme.

### **Faisabilité réglementaire**

Démarche menée en cohérence avec la SNGITC stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Modalités de mise en œuvre et de suivi	
Maître(s) d'ouvrage de l'action :	CCVS en lien avec communes d'Ault & Woinarue et assistance SMBS GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission et directeur de projets Stratégie littorale
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	Recrutement du groupement d'études courant 2026
Résultats attendus	Elaboration d'une SLGITC horizon 2028

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre
Coût estimé de l'action : 150 000 €
Hypothèses d'estimation des coûts
Plan de financement escompté Fonds vert 50% - 75 000 € Feder 30 % - 45 000 € CCVS 20% - 30 000 €
Échéancier prévisionnel de réalisation 2026 – 2027

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

Programme Falaise

PAPI 2  
Etude

F-A1E - Digue 83 – Confortement en pied de falaise : études pour un enrochement

Objectifs de l'action	Territoire concerné
<p>Protection des biens et des personnes</p>	 <p>Public visé</p>

### Justification de l'action

#### Contexte

La digue 83 a été édifée en 1983 pour protéger la falaise d'Ault de l'érosion. Faute de financement, les travaux n'avaient pas été menés à leur terme et il manque 160m en contrebas du centre-bourg pour rejoindre la digue du casino.

Dans le cadre du PAPI 1 et en conformité avec la stratégie portée sur la commune d'Ault, des travaux de redéploiement des réseaux, d'aménagement des espaces publics du front de mer et du centre-bourg ont été réalisés à Ault afin de réduire les facteurs aggravants du risque (infiltration et des eaux pluviales et usées) et d'anticiper le recul progressif de la falaise. Ainsi, le risque étant dû en majeure partie à l'infiltration des eaux de ruissellement et des eaux usées, la vulnérabilité de ce secteur a été réduite.

Pour autant, le secteur non protégé en pied de falaise reste soumis aux assauts de la mer. Afin d'assurer que toutes les dispositions soient mises en œuvre pour retarder l'échéance des prochains effondrements de falaise sur ce secteur urbanisé, la mise en œuvre d'un enrochement en pied de la falaise, sur le secteur non protégé entre la digue 83 et le mur du casino est

proposé (160 m).

Cette action s'inscrit dans la continuité des actions F1-A1 et F1-A2 du PAPI 1.



Figure 70 : Secteur non protégé "rue de la Montagne" (au centre). À droite, partie nord de l'esplanade du Casino (juillet 2013).

Source : BRGM, Rapport RP-63391-FR (2014)

### Description de l'action

Cette action vise à étudier les scénarios de réalisation d'un enrochement en pied de falaise, d'en proposer une analyse coût / bénéfice, puis à préparer les demandes d'autorisation administrative pour le scénario retenu.

Modalités de mise en œuvre et de suivi	
Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chef de projet
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre			
Coût estimé de l'action : 50 000 €HT			
Hypothèses d'estimation des coûts			
Plan de financement escompté			
<b>F-A1E</b>	<b>Participation</b>	<b>Taux</b>	50 000 €
Maître d'ouvrage (SMBS)	45 000 €	90%	
CD 80	5 000 €	10%	
Communes	40 000 €	80%	
Ault	40 000 €	80%	
RÉGION	5 000 €	10%	
Échéancier prévisionnel de réalisation			

Début des travaux	Fin des travaux
2028	-

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

Programme Falaise

PAPI 2bis  
Etude

F-A1T - Digue 83 – Confortement en pied de falaise : travaux pour un enrochement

Objectifs de l'action	Territoire concerné
<p>Protection des biens et des personnes</p>	 <p>Public visé</p>

### Justification de l'action

#### Contexte

Le contexte de cette fiche action travaux s'inscrit directement dans la continuité de l'étude réalisée dans le cadre de l'action F-A1E, qui avait pour objectif d'évaluer les scénarios d'enrochement pour le secteur concerné et de préparer les démarches administratives nécessaires. Les conclusions de cette étude constituent la base des travaux envisagés ici.

#### Description de l'action

Cette action vise à réaliser les travaux selon le scénario conceptualisé lors de l'action F-A1E : enrochement en pied de falaise sur les 160m manquant pour relier la digue 83 à la digue du Casino.

Modalités de mise en œuvre et de suivi	
Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chef de projet
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre			
Coût estimé de l'action : 1 450 000 €HT			
Hypothèses d'estimation des coûts			
Plan de financement escompté			
<b>F-A1T</b>	<b>Participation</b>	<b>Taux</b>	<b>1 450 000 €</b>
Maître d'ouvrage (SMBS)	1 305 000 €	100 %	
<i>CD 80</i>	145 000 €	10%	
<i>Communes</i>	1 160 000 €	90%	
<i>Ault</i>	1 160 000 €	90%	
Échéancier prévisionnel de réalisation			
Début des travaux	Fin des travaux		
2028	-		

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

**Programme falaise**

**PAPI 2  
Etude**

F-A2E - Etude de programmation pour le redéploiement des réseaux et de la voie d'accès au quartier Bel-Air - scénario et études amont

Objectifs de l'action

Territoire concerné

Protection des biens et des personnes



Public visé

### Justification de l'action

#### Contexte

Le quartier de Bel Air à Ault est fortement exposé aux risques d'effondrement, les phénomènes marins et pluvieux accélèrent l'érosion en s'infiltrant dans le substrat crayeux. Ainsi, le dernier événement des 23 et 24 mars 2023 ont vu un pan de falaise s'effondrer et mettre à nu une partie d'un bunker installé sur la côte, à proximité du sentier littoral.

A la demande de la Préfecture, le BRGM a établi un rapport de situation. Les réseaux et la voie desservant le quartier sont à plus de 10m du bord de falaise, n'impliquant pas un risque imminent. Leur redéploiement est à prévoir avant 10 ans.

Ce secteur marque la limite sud de la partie urbanisée du bourg d'Ault. Il prend en compte environ 250 m de linéaire de falaise vive au sud de l'esplanade du casino. La falaise admet ici une hauteur comprise entre 30 et 60 m du nord au sud. Elle est directement impactée par la houle à marée haute, seule la limite nord du secteur étant partiellement protégée par la présence d'un cordon de galets transitoire en pied pouvant dépasser 5 mètres d'épaisseur (volume estimé à 3 000 m<sup>3</sup> sur les 60 mètres au sud de l'esplanade du Casino). On constate une

fracturation très marquée et la présence de sous-cavages en pied de falaise.



Figure 71 : Pan de falaise écroulé, secteur Bel-Air, mars 2023.

Source : © L'Éclaireur du Vimeu / Augustin Thibouw

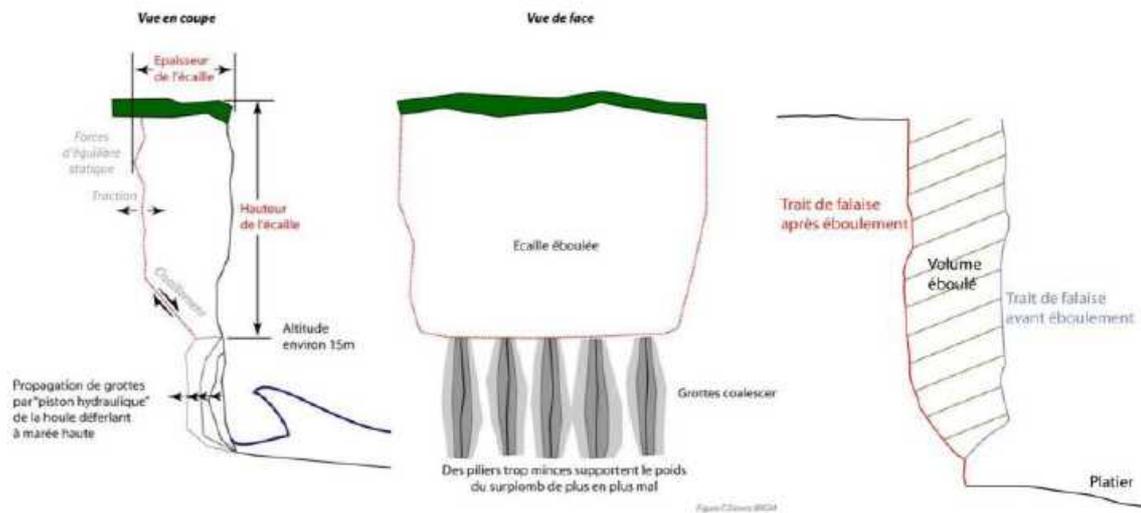


Figure 72 : Schéma d'évolution d'une falaise vide érodée par néoformation de sous-cavages

### Description de l'action

Afin d'anticiper le redéploiement des réseaux et de la voie desservant le quartier de Bel Air, il est nécessaire de réaliser une étude de programmation et de disponibilité foncière afin de définir le scénario d'adaptation à l'érosion (redéploiement des réseaux et de la voie d'accès).

Une fois le scénario déterminé, cette action mènera les études amont nécessaires à la

réalisation des travaux, phases AVP, PRO et préparation des dossiers d'autorisation administrative incluses.

Le cas échéant une action supplémentaire devra être prévue pour les acquisitions foncières.

#### Modalités de mise en œuvre et de suivi

Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

#### Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Coût estimé de l'action : 70 000 €HT

Hypothèses d'estimation des coûts

#### Plan de financement escompté

F-AZE	Participation	Taux	70 000 €
Maître d'ouvrage (SMBS)	42 000 €	60%	
CD 80	14 000 €	20%	
Communes	28 000 €	40%	
Ault	28 000 €	40%	

Échéancier prévisionnel de réalisation  
2026

## PAPI 2

# Bresle-Somme-Authie

**Programme falaise**

**PAPI 2bis  
Travaux**

F-A2T - Etude structurelle globale : Bel Air - études MOE et travaux

Objectifs de l'action

Territoire concerné

Protection des biens et des personnes



Public visé

### Justification de l'action

#### **Contexte**

Cette action s'appuie sur les résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'action F-A2E, qui aura permis de définir le scénario d'intervention pour le redéploiement des réseaux et l'accès au quartier Bel Air.

#### **Description de l'action**

Il s'agit ici de réaliser les travaux définis dans l'étude de programmation et comprend l'ensemble des besoins de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel de l'action sera affiné à l'issue de l'étude de scénarios et des études techniques. .

Modalités de mise en œuvre et de suivi	
Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre			
Coût estimé de l'action : 2 430 000 €HT (à confirmer à l'issue de l'étude de scénario et des études techniques)			
Hypothèses d'estimation des coûts			
Plan de financement escompté			
<b>F-A2T</b>	<b>Participation</b>	<b>Taux</b>	<b>2 430 000 €</b>
Maître d'ouvrage (SMBS)	729 000 €	30%	
<i>Communes</i>	729 000 €	30%	
<i>Ault</i>	729 000 €	30%	
FEDER	729 000 €	30%	

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

Programme falaise

PAPI 2  
Etude

F-A3E - Etude structurelle globale : Casquette et casino

Objectifs de l'action

Territoire concerné

Protection des biens et des personnes



Public visé

### Justification de l'action

#### Contexte



Figure 73 : Localisation des secteurs Casquette Nord et Sud

### S'agissant de la casquette d'Ault

La casquette d'Ault a été aménagée en haut de falaise en même temps que les travaux réalisés pour la digue 83. Assise sur des éléments structurés implantés dans la falaise, elle permet de stabiliser la falaise et de supporter les réseaux et les ouvrages en surplomb du premier rang d'habitation. Les éléments structuraux sont actuellement fortement impactés par les eaux pluviales, et ce secteur est exposé au risque de glissement de terrain, avec des enjeux majeurs.

Le secteur, comprenant un linéaire total de falaise d'environ 430 m, se divise en deux parties :

- **Casquette Nord** : Ce secteur, d'un linéaire d'environ 230 m, présente une faible hauteur de falaise, inférieure à 20 m par rapport à la protection en pied (tête située entre 25 et 30 m NGF). La falaise est protégée en pied par une digue en terre recouverte d'un enrochement (digue 83). La tête de falaise est aménagée avec une casquette constituée d'un radier d'environ 10 m de largeur, reposant sur deux ancrages bétonnés insérés dans le massif crayeux.
- **Casquette Sud** : Ce secteur, d'un linéaire d'environ 200 m, se distingue par une falaise plus haute, avec une élévation variant de 25 à 42 m NGF selon les points. Comme au nord, la falaise est protégée en pied par un enrochement, et la tête est couverte par un aménagement identique de type casquette. Cependant, la craie sous-jacente dans ce secteur présente un niveau d'altération notablement plus élevé.

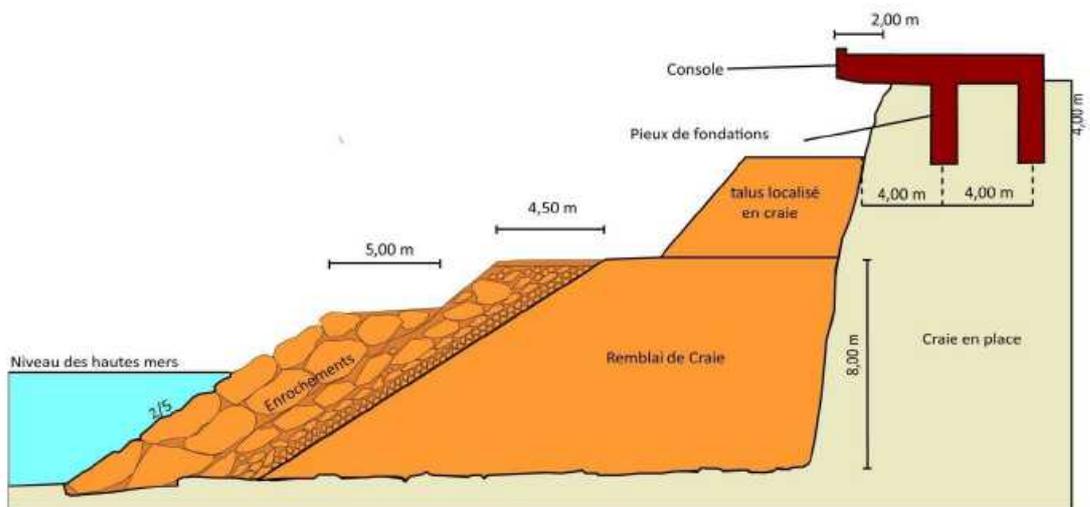


Figure 74 : Représentation schématique des aménagements réalisés

Source : BRGM, Rapport RP-63391-FR (2014).



Figure 75: Périmètre du secteur du Casino  
 (Source : Dossier de candidature de la commune d'Ault)

S'agissant du secteur du casino :

Le secteur du casino d'Ault constitue un site emblématique reposant sur un mur de soutènement et une esplanade, qui assurent à la fois la stabilité du bâtiment et la protection de la falaise contre l'érosion. Des aménagements ont été réalisés pour renforcer cette infrastructure, avec notamment la construction d'un brise-lames en bois puis en béton à la fin du XIXe siècle. Des enrochements et travaux de bétonnage ont également été réalisés au pied de l'esplanade en 1977 afin de limiter l'impact des assauts marins. Le bâtiment du casino lui-même, qui a été reconstruit à plusieurs reprises depuis 1858 en raison de l'érosion et des dommages subis, est aujourd'hui vieillissant.

Les diagnostics et sondages conduits en début d'année 2015, ont mis en évidence le très mauvais état de la craie de la falaise sur le secteur du casino. La présence d'eau dans la roche sédimentaire fait porter un risque important sur le casino et le secteur sans que ce risque ne puisse être mesuré à ce jour. Le bâtiment de plusieurs niveaux est intimement lié à la falaise et au mur de soutènement construit devant celle-ci du fait de ses fondations profondes et des procédés constructifs utilisés pour le rebâtir sur lui-même au fur et à mesure des décennies.

### **Description de l'action**

Afin de répondre aux enjeux, une étude structurelle globale sera réalisée sur le secteur casquette et du casino d'Ault. Cette étude devra comprendre un volet géotechnique et structurel pour établir un diagnostic de l'état existant, évaluer les dommages et la durée de vie à envisager pour la casquette et le casino, et définir des scénarios et projets adaptés pour intervenir sur ces secteurs en faveur de la réduction de la vulnérabilité et du ralentissement de l'échéance du risque.

Modalités de mise en œuvre et de suivi	
Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre			
Coût estimé de l'action : 150 000 €HT			
Plan de financement escompté			
<b>F-A3E</b>	<b>Participation</b>	<b>Taux</b>	<b>150 000 €</b>
Maître d'ouvrage (SMBS)	75 000 €	50%	
<i>CD 80</i>	30 000 €	20%	
<i>Communes</i>	45 000 €	30%	
<i>Ault</i>	45 000 €	30%	

# PAPI 2

## Bresle-Somme-Authie

**Programme falaise**

**PAPI 2bis**  
**Etude**

**F-A3T - Travaux suite à l'étude structurelle globale : Casquette et casino**

Objectifs de l'action	Territoire concerné
Protection des biens et des personnes	<p>Public visé</p>

### Justification de l'action

**Contexte**

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action F-A3E

**Description de l'action**

Cette action travaux est positionnée afin de répondre à l'urgence identifiée sur ce secteur. Il s'agira de mettre en œuvre les travaux nécessaires à la sécurisation de la falaise et à la protection des enjeux selon les scénarios définis dans l'action F-A3E.

### Modalités de mise en œuvre et de suivi

Maître(s) d'ouvrage de l'action :	SMBS-GLP
Moyen(s) humains de mise en œuvre	Chargé de mission
Opération de communication (le cas échéant)	-
Indicateurs de suivi / réussite	-
Résultats attendus	-

Montants et échéancier prévisionnel de mise en œuvre

**Coût estimé de l'action :** Le montant des Travaux sera estimé à l'issue de l'action F-A3E